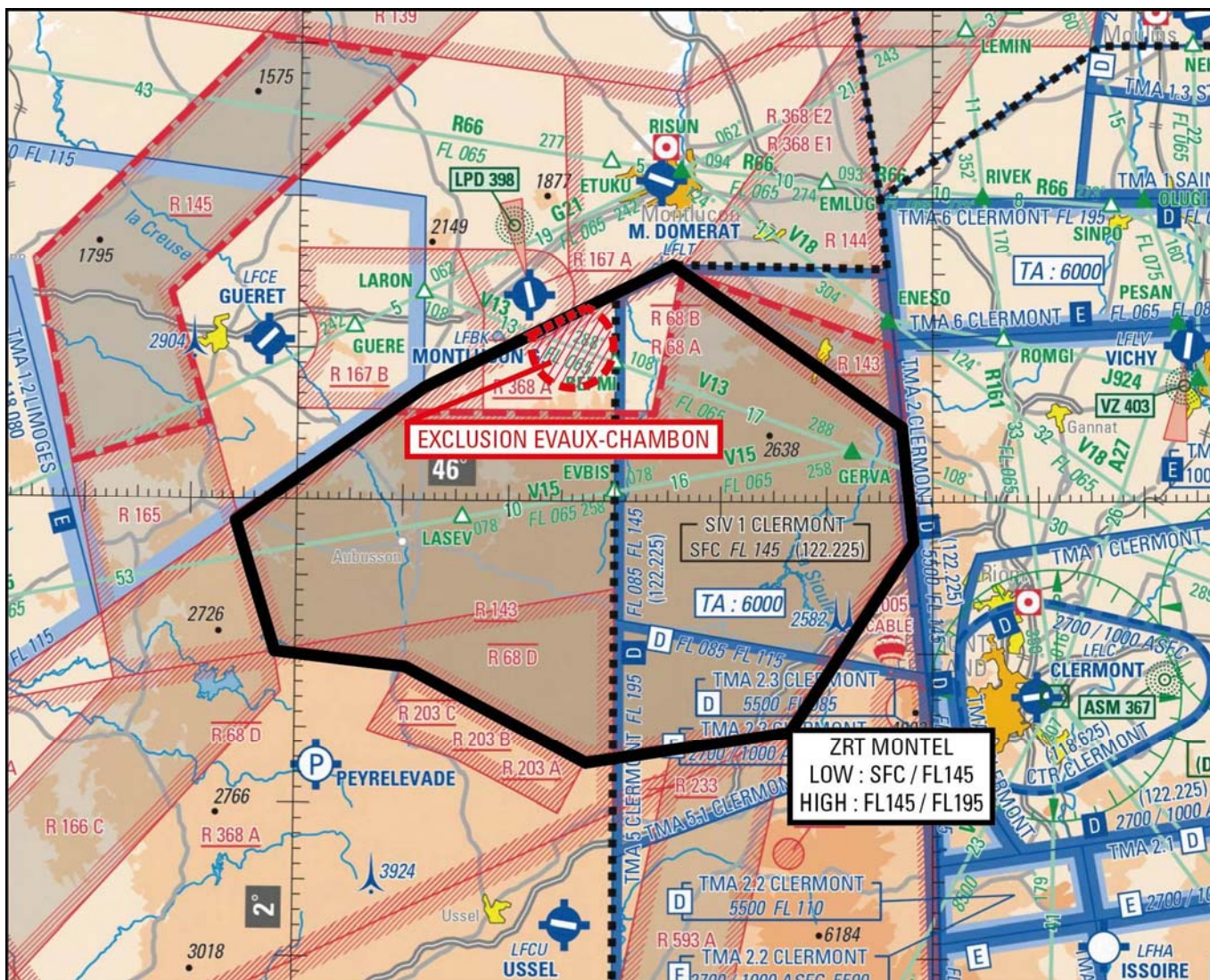


Objet : Création de deux zones réglementées temporaires (ZRT) dans la région de MONTEL-de-GELAT (63)
pour l'exercice CASEX ATC 23-01

En vigueur : Du 27 mars au 07 avril 2023

Lieu : FIR : Bordeaux LFBB, Marseille LFMM - AD : Montluçon-Guéret LFBK

ZRT MONTEL LOW / ZRT MONTEL HIGH



Extrait carte SIA au 1 / 1 000 000 édition 2022

ACTIVITÉ

Exercice régional mettant en œuvre un grand nombre d'aéronefs de combat français et étrangers avec simulations de passes de tir.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT MONTEL LOW active :

27/03, 28/03, 29/03, 03/04, 05/04 : 0700-1700.
30/03, 04/04, 06/04 : 0700-2200.
31/03, 07/04 : 0700-1000.

ZRT MONTEL HIGH activable sur les mêmes créneaux horaires.

INFORMATION DES USAGERS

ZRT MONTEL LOW / ZRT MONTEL HIGH

Activité réelle connue de :

Escadron de Détection et de Contrôle mobile indicatif / fréquence.

MARINA INFO ou RAMBERT INFO (ou CDC de remplacement) : 119.700 MHz / 317.500 MHz / 143.550 MHz.
 LIMOGES INFO : 124.050 MHz
 CLERMONT INFO : 122.225 MHz
 BORDEAUX ACC : Fréquences de contrôle.
 MARSEILLE ACC : Fréquences de contrôle.

GESTIONNAIRE

ZRT MONTEL LOW :

RAMBERT (CDC de Lyon Mont Verdun) ou CDC de remplacement.

ZRT MONTEL HIGH :

RAMBERT (CDC de Lyon Mont Verdun) ou CDC de remplacement.

STATUT

ZRT MONTEL LOW / ZRT MONTEL HIGH :

Zones réglementées temporaires (ZRT) qui coexistent avec les espaces aériens contrôlés avec lesquels elles interfèrent et se substituent aux portions d'espaces à statut particulier avec lesquelles elles interfèrent.

CONDITIONS DE PENETRATION

ZRT MONTEL LOW / ZRT MONTEL HIGH :

CAG / CAM : contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs participant à l'exercice,
- les aéronefs assurant des missions de secours, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions auprès de l'organisme gestionnaire,
- les aéronefs ayant reçu une autorisation du gestionnaire.
- les aéronefs en CAG IFR à l'arrivée ou au départ de l'aérodrome de Montluçon-Guéret (LFBK) après coordination auprès de l'organisme gestionnaire.

Toutes les activités aériennes légères sportives et récréatives situées à l'intérieur des ZRT sont suspendues durant les créneaux d'activation.

SERVICES RENDUS

CAM : Les services de contrôle, d'information de vol et d'alerte sont rendus dans les ZRT par les organismes gestionnaires.

CAG : Dans les parties des ZRT coexistant avec les espaces aériens contrôlés, les organismes de contrôle habituels rendent, aux usagers autorisés à pénétrer, les services de la circulation aérienne conformément à la classe des espaces aériens contrôlés précités.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

ZRT MONTEL LOW / ZRT MONTEL HIGH :

Limites latérales

46°15'35.00" N,002°35'20.00" E
 46°07'28.00" N,002°11'54.00" E
 45°58'35.00" N,001°54'11.00" E
 45°50'00.00" N,001°58'00.00" E
 45°49'03.00" N,002°10'16.00" E
 45°42'46.00" N,002°27'20.00" E
 45°44'50.00" N,002°46'30.00" E
 45°57'21.00" N,002°58'08.00" E
 46°05'00.00" N,002°57'01.00" E
 46°15'35.00" N,002°35'20.00" E

A l'exclusion du secteur d'Evaux-Chambon lorsqu'il est actif selon protocole en vigueur.

ZRT MONTEL LOW

Limites verticales
SFC / FL145

ZRT MONTEL HIGH

Limites verticales
FL145 / FL195

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Les zones suivantes ne seront pas activées pendant les créneaux d'activation des ZRT MONTEL LOW / ZRT MONTEL HIGH :

- LF-R 143 AUVERGNE
- Dispositif « Zone Centre »
- LF-R 68 A / B / D

Secteur d'Evaux-Chambon

Limites latérales

46°12'45.00" N,002°27'06.00" E
 arc horaire de 2.70nm de rayon centré sur 46°10'12.00" N,002°25'51.00" E
 46°11'02.00" N,002°22'09.00" E
 46°12'45.00" N,002°27'06.00" E

Limites verticales

SFC / FL125

ORGANISME A CONTACTER

Jusqu'au 24 mars :

Commandement de la Défense Aérienne et des Opérations Aériennes / EMO / A7 / Div. E.A

Téléphone : 04 87 65 47 99 ou 04 87 65 47 98.
 PNIA 864 942 4799 (5405).

Centre de Formation à l'Appui Aérien 01.451

BA 133 NANCY OCHEY
 CS 40 334
 54201 Toul CEDEX
 PTT : 03 83 52 65 41
 PNIA : 863 133 38 28.

A partir du 27 mars :

Escadron de Détection et de Contrôle mobile

Centre de Détection et de Contrôle militaire (CDC) de Lyon Mont Verdun

Téléphone : 04 26 72 83 99 ou 04 78 14 65 21 ou 811 942 65 21.

Centre de Détection et de Contrôle militaire (CDC) de Mont-de-Marsan

Téléphone : 05 33 94 08 48 (FA) ou 05 58 06 84 51.

Directeur de l'exercice / Cellule Opération du CFAA (Cornac OPS)

Téléphone : 06 64 48 96 46 / 06 64 48 49 53.